

plus exposés à de telles pertes littéraires ni aux regrets ni au ralentissement du progrès intellectuel qu'elles occasionnent.

Mais c'est à l'Académie Canadienne qu'il appartient de dicter aux auteurs futurs, les conditions d'impression et de distribution de leurs ouvrages. A elle d'aviser aux moyens de protéger notre fortune littéraire, qui est un dépôt national dont elle a la garde.

Et croyez-vous que les grandes corporations de ville, de village, les compagnies importantes les fabriques, les maisons de commerce, tous les bureaux à registres en un mot, ne s'empresseront pas de se procurer des livres en papier d'amiante ?

Hommes d'affaires ! je vous prie de donner toute votre attention à cette question ; elle en vaut la peine. A tout hasard, et sans vouloir capter vos esprits le moins du monde, je vous déclare ce que j'en pense. Une manufacture de papier d'amiante installée à Colraine, dans des conditions étudiées, pesées et müries par des cerveaux bien équilibrés, avec les moyens pécuniaires à l'appui, devient une source de richesses surprenantes, par le monopole forcé qu'elle exercera.

J'en reste là pour le moment. Je ne suis qu'un semeur d'idées : à d'autres de les féconder, pour que nos enfants y trouvent une récolte. C'est par ces échanges de service, d'intelligence et quelquefois de cœur, que la civilisation vit et s'affirme. Dieu arrange ensuite tout cela.

Seulement, il y a des someurs qui sèment toujours sans jamais récolter, comme il y a des